

# FRANCK PICARD

ÉLECTION SÉNATORIALE DE L'ALLIER DU 27 SEPTEMBRE 2026



*Je suis Franck Picard, 62 ans, artisan à Montluçon.  
Je suis actuellement responsable Reconquête sur le bassin Montluçonnais.  
Engagé politiquement depuis 20 ans dans notre Bourbonnais, où j'ai été candidat en 2015 lors des élections départementales et en 2017 aux élections législatives, je me présente pour faire porter la voix de la France rurale au Sénat.*

# LES 6 MESURES DÉFENDUES

## PAR FRANCK PICARD

1

### **SUPPRIMER LA LOI PARITAIRE DANS LES PETITES COMMUNES**

Nous abrogerons la loi imposant le scrutin de liste paritaire dans les communes de moins de 1 000 habitants et rétablirons le scrutin majoritaire plurinominal avec panachage. Cette réforme redonnera aux habitants la liberté de choisir individuellement leurs élus et préservera le caractère de proximité et apolitique des élections municipales rurales.

2

### **SOUTENIR LES MAIRES REFUSANT LES MARIAGES DE PERSONNES EN SITUATION IRRÉGULIÈRE**

Nous donnerons aux maires la possibilité de refuser de célébrer un mariage lorsqu'un futur époux fait l'objet d'une OQTF exécutoire. L'officier d'état civil devra alors saisir le procureur de la République et le préfet afin qu'une procédure d'éloignement puisse être engagée.

3

### **RENFORCER LES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE**

Nous renforcerons les pouvoirs de police administrative et de sanction du maire pour lutter plus efficacement contre les dépôts sauvages, occupations illicites, rodéos, nuisances et incivilités. Le maire disposera notamment de moyens renforcés de mise en demeure, de sanction, d'exécution d'office et de constatation des infractions, sous le contrôle du juge.

4

### **PROTÉGER LES MAIRES EN CAS DE MENACES ET D'AGRESSIONS**

Nous renforcerons la protection juridique et fonctionnelle des maires, notamment par la prise en charge systématique de leurs frais de justice lorsqu'ils sont agressés ou poursuivis dans l'exercice de leurs fonctions. Des peines minimales seront instaurées pour les menaces, intimidations, outrages et violences commis contre un maire afin de réaffirmer l'autorité de la fonction.

5

### **RÉÉQUILIBRER LES RELATIONS ENTRE COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS**

Renforcer le rôle du maire dans les décisions des intercommunalités et garantir leur consultation sur les projets stratégiques. Limiter les transferts obligatoires de compétences et permettre aux communes de reprendre certaines compétences lorsqu'elles sont mieux placées pour les exercer.

6

### **AUCUNE FERMETURE DE CLASSE DANS LES COMMUNES RURALES**

Aucune fermeture de classe dans une commune rurale ne pourra intervenir sans l'accord préalable du maire, après une concertation avec l'Éducation nationale et la communauté éducative. Les décisions devront tenir compte des réalités locales, notamment des transports, de la démographie, de l'attractivité du territoire et de l'absence d'alternatives scolaires de proximité.

**CE DIMANCHE 27 SEPTEMBRE, VOTEZ FRANCK PICARD !**